



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS du 4 octobre 2022

EXERCICE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le syndicat UNSA Santé Cohésion Sociale est intervenu à de nombreuses reprises depuis plus d'un an dans les instances nationales et locales pour faire appliquer dans les ARS le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 modifié concernant l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) accordé aux agents exerçant leurs fonctions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV), anciennement zone urbaine sensible. Ces avantages consistent en des bonifications de réduction d'ancienneté de plusieurs mois chaque année ainsi que des droits de mutation prioritaire. Ceci se traduisant par une progression de carrière plus rapide ainsi qu'un impact financier au travers de cette progression.

Fin 2014, un décret a modifié la liste des QPPV dans les départements métropolitains.

Si des agents de la plupart des ministères exerçant dans les territoires concernés ont obtenu gain de cause parfois non sans difficulté au vu de l'impact financier ainsi que ceux de plusieurs ARS, une cinquantaine d'agents de l'ARS PACA travaillant dans les nouveaux QPPV ont fait la demande conformément aux textes il y a un an et n'ont eu aucune réponse.

L'UNSA Santé Cohésion Sociale a interpellé en séance le nouveau Secrétaire Général qui a répondu qu'il fallait voir cela sur le plan juridique ! alors que plusieurs agents de son Ministère en ont déjà bénéficié. On peut regretter la notion de continuité de service public ainsi que l'inégalité de traitement des agents de ce ministère.

A force d'insistance de la part de l'UNSA localement, on a enfin appris que les demandes venaient de remonter au Ministère au bout d'un an !!!!. C'est cela que l'on appelle la lenteur administrative ? Ou s'agit-il d'une volonté délibérée de faire durer les choses pour ne pas avoir à déboursier ce qui est dû aux agents. Fin 2022, cela fera 11 mois de bonification qui seront dus depuis 2015 aux agents qui respectent les conditions. Outre le ralentissement de la carrière des agents, dans ces périodes de difficulté économique pour beaucoup d'agents, les sommes qui leur sont dues seront utiles.

L'UNSA Santé Cohésion Sociale demande le traitement au plus vite de cette situation inacceptable qui pénalise ces agents par non-respect des textes juridiques par le Ministère de la Santé et de la Prévention. Cela n'a que trop duré !!!

L'UNSA Santé Cohésion Sociale continuera de suivre ce dossier de très près sans relâche jusqu'à ce que tous les agents de toutes les ARS aient obtenu gain de cause !